



POLITIQUE DE PREVENTION DES DROGUES ET DE L'ALCOOL EN MILIEU DE TRAVAIL

INTRODUCTION

Notre entreprise s'engage à fournir un environnement de travail sûr, sain et productif pour tous nos employés. Dans le cadre de cet engagement, nous avons mis en place une politique de prévention des drogues et de l'alcool en milieu de travail. Cette politique vise à promouvoir la santé et la sécurité de nos employés, à prévenir les risques liés à la consommation de drogues et d'alcool, et à maintenir une culture du travail respectueuse et exempte de comportements dangereux.

OBJECTIF

L'objectif de cette politique est de prévenir l'utilisation abusive de drogues et d'alcool en milieu de travail, de garantir la sécurité de tous les employés et de maintenir un environnement de travail professionnel et productif.

CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à tous les employés de notre entreprise, quel que soit leur niveau hiérarchique ou leur statut d'emploi. Elle s'étend également à toutes les activités professionnelles, y compris les réunions, les événements sociaux, les voyages d'affaires, et toute autre occasion où les employés représentent l'entreprise.

CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE DROGUES

- a) Il est strictement interdit d'introduire, de posséder, de consommer, de distribuer ou de vendre des drogues illégales sur les lieux de travail.
- b) La consommation d'alcool est autorisée uniquement dans le cadre d'événements organisés par l'entreprise, et conformément à la législation en vigueur. Tout abus d'alcool est strictement interdit.

TEST DE DÉPISTAGE

- a) L'entreprise se réserve le droit de procéder à des tests de dépistage de drogues et d'alcool dans le respect de la loi applicable. Les tests peuvent être effectués de manière



aléatoire, pour des raisons de sécurité, ou en cas de suspicion raisonnable de consommation abusive.

b) Tout refus de se soumettre à un test de dépistage peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

ASSISTANCE ET SENSIBILISATION

a) L'entreprise s'engage à fournir des ressources et un soutien aux employés ayant des problèmes de drogue ou d'alcool, y compris l'accès à des programmes de traitement et de réadaptation.

b) Des programmes de sensibilisation et de formation seront régulièrement organisés pour informer les employés sur les dangers de la consommation abusive de drogues et d'alcool, ainsi que sur les ressources disponibles.

CONFIDENTIALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

a) Toutes les informations concernant la consommation de drogues et d'alcool par les employés seront traitées de manière confidentielle, conformément à la législation applicable.

b) Aucune discrimination ou représailles ne seront tolérées à l'égard des employés cherchant de l'aide ou suivant des programmes de traitement.

MESURES DISCIPLINAIRES

La violation de cette politique peut entraîner des mesures disciplinaires, allant d'un avertissement à un licenciement, en fonction de la gravité de l'infraction et des circonstances individuelles.

Nous encourageons tous nos employés à respecter cette politique de prévention des drogues et de l'alcool en milieu de travail. Ensemble, nous pouvons maintenir un environnement de travail sain, sûr et respectueux, qui favorise la productivité et le bien-être de tous.